

Version pour  
approbation



## 6. ANNEXES

### 6e. Annexes sanitaires

#### 6e.3. Déchets

| Arrêt   | Enquête publique  | Approbation   |
|---|---|---|
| Vu pour être annexé<br>à la délibération n°.....<br>du..... | Vu pour être annexé<br>à la délibération n°.....<br>du..... | Vu pour être annexé<br>à la délibération n°.....<br>du..... |



|          |  |          |
|----------|--|----------|
| <b>1</b> | <b>La gestion des déchets.....</b>                             | <b>2</b> |
| 1.1      | Des documents cadres relatifs à l'élimination des déchets..... | 2        |
| 1.3      | Une gestion des déchets à perfectionner .....                  | 4        |

# 1 LA GESTION DES DÉCHETS

## 1.1 Des documents cadres relatifs à l'élimination des déchets

### La loi de 1992 relative à l'Élimination des déchets et les lois Grenelle 1 et 2

La problématique des déchets est principalement réglementée par la loi de 1992 relative à l'Élimination des déchets et aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui formule des objectifs relatifs :

- à la prévention et la gestion des déchets à la source ;
- au traitement des déchets en favorisant leur valorisation ;
- à la limitation en distance du transport des déchets ;
- à l'information du public ;
- à la responsabilisation du producteur.

Suite à cette loi, le tri et la valorisation ont été rendus obligatoires, le recours à l'enfouissement des déchets a été limité aux déchets ultimes. 2 outils principaux ont été mis en place pour atteindre ces objectifs : la TAGP, taxe due par tout exploitant d'installation de traitement ou de stockage des déchets et la rédaction des Plans d'Élimination des Déchets gérés à l'échelle régionale ou départementale selon les déchets considérés.

Les lois dites « Grenelle 1 et 2 de l'Environnement » du 3 août 2009 et 12 juillet 2010 entendent renforcer la politique de réduction des déchets, notamment via la baisse de la quantité de déchets produits, par habitant. Ainsi les objectifs concernaient notamment :

- La diminution de 15% des quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération à l'horizon 2012,
- La réduction de la production d'ordures ménagères de 7% à l'horizon 2014
- L'augmentation du recyclage matière et organique pour les porter à un taux de 35% des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2012, 45% en 2015, contre 24% en 2004.

Si ces objectifs ambitieux du Grenelle de l'Environnement n'ont pas tous été atteints au plan national, le PLU doit démontrer la cohérence de ses orientations au regard des enjeux de réduction des pressions de l'urbanisation sur la gestion des déchets.

### Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Ile-de-France (PREDMA)

La Région Ile-de-France a adopté le 26 novembre 2009 le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Ile-de-France). Ce plan donne des objectifs chiffrés à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets mais aussi par les collectivités :

- la prévention (taux de captage des déchets dangereux à 65% en 2019...),
- la diminution des déchets produits de 50kg/hab/an,
- la valorisation organique des déchets végétaux et biodéchets (production de 440 000 t/an de compost en 2019),
- l'augmentation du recyclage de 60%,
- la valorisation énergétique des déchets,
- l'amélioration du transport fluvial et ferré (le plan prévoit à l'horizon 2019, le transport de 500 000t de déchets supplémentaires par voie fluviale et/ou ferrée),
- la prise en compte de la problématique des déchets dans les documents d'urbanisme.

## **Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) du Val-de-Marne**

Approuvé en 2000, il est la déclinaison départementale du PREDMA.

## **Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)**

La Région Ile-de-France a adopté le 26 novembre 2009 le PREDD (Plan régional d'élimination des déchets dangereux). L'objectif est de collecter d'ici 10 ans 65 % des déchets dangereux produits par les ménages.

## **Le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDAS)**

La Région Ile-de-France a adopté le 26 novembre 2009 le PREDAS (Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins). Il fixe notamment des objectifs chiffrés en matière de gestion des déchets d'activité de soin :

- Collecter d'ici 10 ans 50 % des DASRI (Déchets d'Activités de Soin à Risque Infectieux) produits par les ménages au lieu des 5% actuels ;
- Assurer un meilleur tri des DASRI dans les établissements de soins.

## **Le Plan de Réduction des Déchets d'Ile-de-France (PREDIF)**

Le PREDIF (Plan de Réduction des déchets d'Ile de France) a été adopté le 24 juin 2011 par le Conseil Régional. Il indique les orientations à suivre dans un but de réduction des déchets :

- Créer une dynamique régionale pour la réduction des déchets
- Faciliter le développement des actions de prévention et mobiliser de nouveaux acteurs, dont les acteurs économiques
- Mettre en œuvre et valoriser l'exemplarité de l'institution régionale
- Mettre en œuvre des modalités de gouvernance et de suivi.

## 1.3 Une gestion des déchets à perfectionner

### 1.3.1 Une gestion bien structurée

A Bry-sur-Marne, la gestion des déchets est une compétence qui a été transférée à l'Établissement Public Territorial depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle était auparavant prise en charge par la commune en partenariat avec Eco Emballage depuis 2000.

Les déchets sont collectés en porte-à-porte pour les ordures ménagères (passage 2, 3 ou 4 fois/semaine selon la densité du quartier), les emballages légers et papiers (passage hebdomadaire) et les déchets verts (passage hebdomadaire l'été et mensuel l'hiver).

Cette collecte est complétée par une offre en points d'apport volontaire (PAV) développée avec la mise en place de 13 points d'apports volontaires «Espaces Déchets Recyclables». Ceux-ci sont destinés au tri du verre, piles, dont 10 permettent également la collecte de textiles/chaussures. 5 de ces bornes d'apports volontaires sont situées dans des ensembles collectifs. Enfin, la commune dispose d'une déchetterie mobile récoltant 188t/an (12kg/hab/an) avec une présence bimensuelle.

### 1.3.2 Un bilan de tonnages en baisse

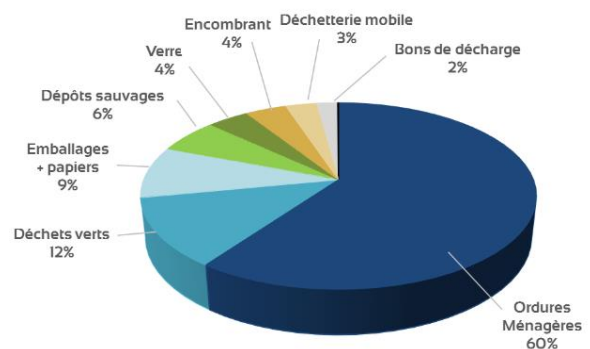
Au cours de l'année 2013, 7121 tonnes de déchets ont été collectés sur le territoire. Cette production de déchets équivaut à 445kg/hab/an, un chiffre proche de la moyenne nationale, qui est de 452kg/hab/an. La production d'ordures ménagères est inférieure à la moyenne nationale, avec 267kg/hab/an contre 314kg/an pour un français moyen.

Cette production de déchets suit la dynamique nationale, avec une baisse des tonnages globaux depuis 2011 (-7%) après une augmentation de 3% entre 2009 et 2011. Ces tonnages restent toutefois fluctuants puisqu'ils en connu une légère hausse entre 2012 et 2013.

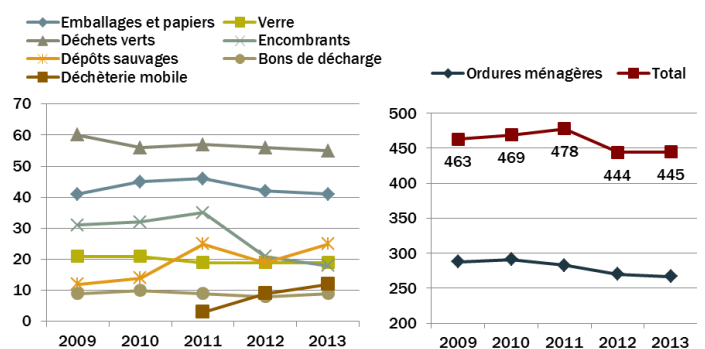
Carte des points d'apports volontaires. Source : Guide de tri



Composition des déchets collectés à Bry-sur-Marne en 2013  
Source : Rapport sur l'élimination des déchets 2013



Evolution de la production de déchets en kg/hab/an.  
Source : Rapport sur l'élimination des déchets 2013



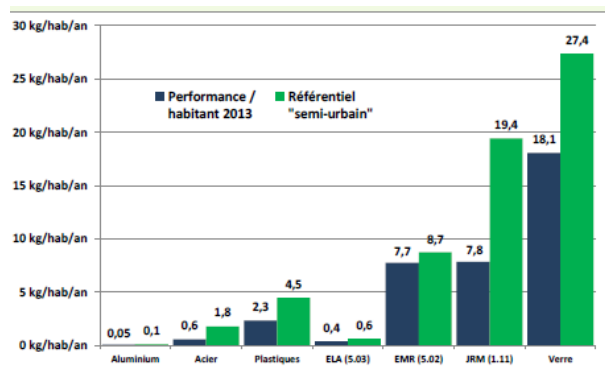
### 1.3.4 Des efforts à poursuivre en faveur du tri sélectif et de la valorisation des déchets

#### Des dynamiques à contrer

A Bry-sur-Marne, en 2013, la collecte sélective (déchets recyclables) correspondait à 18,2% de la masse de déchets total, contre une moyenne nationale de 15%.

La commune connaît toutefois des dynamiques récentes de dégradation de la qualité de tri, avec un refus de tri proche de 24,5% des déchets recyclables collectés en 2013 contre une moyenne nationale de 17%. Ce refus est en augmentation par rapport à 2010 où il était de 17% (+44%). De manière générale, les performances de recyclage sont inférieures au référentiel national par habitant (-41%). Il est donc essentiel que la commune poursuive ses efforts de sensibilisation et d'amélioration du recyclage des déchets sur la commune.

Performances de tri Source : Rapport sur les déchets



En parallèle, on observe des problèmes de dépôts sauvages en augmentation: 25kg/hab/an soit 6% des déchets collectés (multiplié par 2 par rapport à 2009). Ces dépôts peuvent témoigner d'un manque en infrastructures de collecte de déchets encombrants,

#### Mais des efforts croissants vers une gestion durable

Au-delà de ces points de à optimiser, la commune s'est déjà lancé dans un dynamique de durabilité en favorisant notamment une valorisation locale des déchets, ce qui permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Les ordures ménagères font ainsi l'objet d'une valorisation énergétique à l'Usine d'Incinération du Syndicat Mixte de Traitement de Déchets Urbains du Val-de-Marne exploité par Créteil Incinération Energie (CIE).

Les autres types de déchets font eux l'objet d'une valorisation matière, réalisé à proximité de la commune : Bonneuil-sur-Marne (compostage des déchets verts et recyclage de 20% des encombrants), Villeneuve-le-Roi (centre de tri TAIS permettant de trier et recycler les emballages et le verre) et Limay (centre SARP Industries à Limay, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux et spéciaux pour les Déchets Diffus Spécifiques).

La commune est également en cours de réflexion pour développer une filière de valorisation communale des déchets, au travers de la création éventuelle d'une recyclerie, ou de la valorisation énergétique des déchets de la restauration collective.

Afin de sensibiliser les particuliers aux questions de valorisations des déchets, et de soustraire une partie des déchets fermentescibles au tonnage des ordures ménagères, la Ville a choisi de mettre en place dès une distribution gratuite de composteurs individuels.

En complément de ces efforts de valorisation des déchets, Bry-sur-Marne s'est engagée dans la mise en place d'actions de prévention, menées auprès de la population, avec pour but de relancer la dynamique du tri.

En plus du calendrier de collecte des déchets présent sur le site internet de la ville, la présence d'agents sur le terrain permet de toucher le public lors des évènements municipaux, par le

déploiement de stand « tri sélectif ». Les écoles, collèges et centres de loisirs sont particulièrement ciblées via le développement des divers ateliers pédagogiques thématiques sur la collecte sélective.

Ces initiatives sont complétées par des visites pédagogiques en porte-à-porte pour vérifier la qualité du tri, par la rédaction d'articles spécifiques dans le magazine municipal « La Vie à Bry » ou encore grâce à des réunions d'informations et guides de tri.